

Caen. Création d'une mutuelle solidaire



De gauche à droite : Thierry Chamaret, cofondateur d'Actiom, Isabelle Chevrier, référent, Renaud Berezowski, président, Joël Bruneau, maire, Gérard Hurelle, maire adjoint, François Collas (Actiom). | Ouest-France

En partenariat avec l'Association de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat, la Ville de Caen lance, jeudi 5 octobre 2017, une mutuelle solidaire. Objectif : proposer à tous une complémentaire santé à moindre coût.

« Nous réfléchissons sur ce sujet depuis plusieurs mois. Car, à Caen, il existe aussi un pourcentage de personnes qui renoncent à prendre une mutuelle. C'est problématique en cas de problèmes de santé importants »,explique Joël Bruneau, maire de Caen.

La Ville, en partenariat avec l'Association de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom), lance jeudi 5 octobre 2017 une mutuelle solidaire « Ma commune, ma santé ».

Elle s'adresse à ceux qui n'en possèdent pas et aux personnes qui souhaiteraient établir un comparatif avec leur propre mutuelle, hormis les salariés du secteur privé dont la mutuelle est imposée par leur entreprise.

Le nombre de Caennais dépourvus d'une mutuelle pourrait s'élever à plusieurs milliers. Moyennant une adhésion de 12 € par an, Actiom se charge de trouver une mutuelle à moindre coût avec les garanties les meilleures possible.

Contacts : CCAS de Caen, 02 31 15 59 70 ; Actiom, 05 64 10 00 48 ; macommunemasante.org

Benoît LASCoux.